

ÉTATS FINANCIERS

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

- → GOUVERNANCE P3
- → COMPTES SOCIAUX P6
 - États financiers P7
 - Notes Annexes aux comptes sociaux P11
 - Tableau des filiales et participations P17
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels P19
 - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées P23
 - Résolutions P24

→ COMPTES CONSOLIDÉS • P25

- Présentation du groupe P26
- Informations relatives aux parties liées P28
- États financiers consolidés P29
- Notes Annexes aux comptes consolidés P35
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés P103

GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros RCS STRASBOURG B 352 475 529

Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Président

M. Nicolas Théry

Vice - Président

M. Jean-Pierre Babel

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogee

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Christine Zanetti

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric Charpentier

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE

représentée par M. Luc Chambaud

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI

ATLANTIQUE

représentée par M. Jean-Marc Mathioudakis

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST

EUROPE

représentée par Mme Estelle Malet

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphael Rebert

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc Robischung

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ -

VIVARAIS

représentée par M. Christophe Plantaz

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnhelt

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme Isabelle Pitto

DIRECTOIRE

Président Membre

M. Pierre Reichert M. Daniel Baal

Directeur Général Adjoint Membre

Mme Catherine Allonas Barthe M. François Martin

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Gross-Hugel

M. Frédéric Lugnier

Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet KPMG SA

Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes titulaires

Mme Isabelle Labat-Scheer

Commissaire aux comptes suppléant

5

COMPTES SOCIAUX

ETATS FINANCIERS	7	TABLEAU DES FILIALES ET	17
Bilan	7	PARTICIPATIONS	
Compte de résultat	8		
Hors bilan	10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	19
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	11	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES	23
Faits marquants	11	AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS	
Principes comptables	11	REGLEMENTEES	
Notes sur le bilan	12		
Notes sur le compte de résultat	15	RESOLUTIONS	24
Autres informations	16		
Événements postérieurs à la clôture	16		

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. dépr.	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 067 782		4 067 782	4 180 026
Créances rattachées à des participations	137		137	128
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	0
Total des immobilisations financières	4 067 919	0	4 067 919	4 180 154
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 067 919	0	4 067 919	4 180 154
CRÉANCES				
Créances Clients et comptes rattachés	9	9	0	0
État - Associés	89 247		89 247	80 804
Autres	39		39	39
Produits à recevoir	0		0	4
Total des créances	89 295	9	89 287	80 847
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	60 081		60 081	272 134
Total des valeurs mobilières de placement	60 081	0	60 081	272 134
DISPONIBILITÉS	197 324		197 324	163
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0		0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	346 700	9	346 692	353 144
TOTAL ACTIF	4 414 619	9	4 414 611	4 533 298

PASSIF

(en milliers d'euros)	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035	1 241 035
Prime de fusion	148 858	926 784
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserves légales	124 103	124 103
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	0	734 220
Résultat de l'exercice	1 777 723	369 424
Total des capitaux propres	4 298 981	4 402 827
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	22 750	45 500
Dettes fiscales et associés	92 499	84 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Créditeurs divers	382	606
Total des dettes	115 630	130 471
TOTAL PASSIF	4 414 611	4 533 298

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Services extérieurs	48	-145
Autres services extérieurs	421	1 844
Impôts, taxes et versements assimilés	0	-5
Autres charges	0	0
Total des charges d'exploitation	469	1 693
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	638	847
Différences négatives de change	1 695	421
Total des charges financières	2 333	1 268
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	220 872	11 603
Total des charges exceptionnelles	220 872	11 603
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	6 729	3 911
TOTAL DES CHARGES	230 403	18 475
Bénéfice	1 777 723	369 423
TOTAL GÉNÉRAL	2 008 126	387 898

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits	30	26
Total des produits d'exploitation	30	26
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles		
Total des reprises sur provisions et amortissements	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 705 144	289 622
Intérêts sur dettes subordonnées	271	257
Revenus des prêts	0	38
Autres produits et intérêts assimilés	200	28
Gains de change	631	0
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	103 526	21 792
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 809 772	311 738
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	C
Sur opérations en capital	198 323	76 134
Total des produits exceptionnels	198 323	76 134
TOTAL DES PRODUITS	2 008 126	387 898
TOTAL GÉNÉRAL	2 008 126	387 898



1.3 Hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
1. Engagements reçus	198 629	2 000
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
Couverture taux de change MAD	196 629	
2. Engagements donnés	0	0
Autre engagement donné GIE		

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marguants

Cession des titres Royale Marocaine d'Assurance par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Le 18 octobre 2019, la société a cédé l'intégralité de sa participation de 22,02 % du capital de la société Royale Marocaine d'Assurance. Le montant de l'opération s'élève à 2,15 milliards de dirhams, soit 198 millions d'euros.

La cession permet de dégager dans les comptes sociaux une plus-value globale de 81 millions d'euros (après reprise d'une provision pour dépréciation durable de 103 millions d'euros). L'opération a été approuvée le 6 décembre 2019 par l'autorité de contrôle marocaine. L'Office des Changes Marocain a autorisé le GACM à convertir et rapatrier les fonds en euros au premier trimestre 2020.

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2.1 Comptes de bilan

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2019
ACM IARD SA	646 232	0	0	646 232
SERENIS ASSURANCES SA	37 880	38	0	37 918
ACM VIE SA	2 549 083	0	0	2 549 083
ACM SERVICES SA	7 000	0	0	7 000
PROCOURTAGE SAS	762	0	0	762
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30	0	0	30
IMMOBILIERE ACM SASU	300	0	0	300
EURO TVS SAS	577	0	0	577
FONCIERE MASSENA SA	13 775	0	0	13 775
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (NELB) (Belgique) SA	207 451	0	0	207 451
ICM LIFE SA (Luxembourg)	24 993	0	0	24 993
NELL (Luxembourg)	30 345	0	0	30 345
ASTREE SA (Tunisie)	9 110	0	0	9 110
RMA (Maroc)	220 872	0	220 872	0
PARTNERS ASSURANCE SA (Belgique)	36 843	0	0	36 843
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81	0	0	81
GACM Espana	268 510	0	0	268 510
LA PERSONNELLE, cie d'assurance du Canada	17 911	0	0	17 911
LA PERSONNELLE, assurances générales	14 397	1 501	0	15 898
CERTIS Direct, cie d'assurance Itée	6 996	0	0	6 996
DESJARDINS Assurances Générales	44 267	2 976	0	47 243
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	51 571	0	0	51 571
DESJARDINS Services d'ass Gén inc	0	0	0	0
Sous-total actions ordinaires	4 188 988	4 514	220 872	3 972 630
LA PERSONNELLE, cie d'assurance du Canada	10 503	0	0	10 503
LA PERSONNELLE, assurances générales	3 315	0	0	3 315
CERTAS Direct, cie d'assurance Itée	5 560	0	0	5 560
DESJARDINS Assurances Générales	12 703	0	0	12 703
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	53 960	0	0	53 960
Sous-total actions privilégiées	86 041	0	0	86 041
LA PERSONNELLE, cie d'assurance du Canada	1 045	72	0	1 117
LA PERSONNELLE, assurances générales	327	23	0	349
CERTIS Direct, cie d'assurance Itée	551	38	0	589
DESJARDINS Assurances Génrales	1 256	87	0	1 343
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	5 344	369	0	5 713
Intérêts courus sur titres subordonnés	128	137	128	137
Sous-total titres subordonnés	8 651	725	128	9 247
Total immobilisations financières	4 283 680	5 239	221 000	4 067 919
Prêts	0	0	0	0
Intérêts courus sur prêts	0	0	0	0
Total prêts	0	0	0	0
Total actif immobilisé	4 283 680	5 239	221 000	4 067 919

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 01/01/2019			
Provision participation RMA	103 526		103 526	0
Clients douteux	9			9
Total des provisions pour dépréciations	103 535	0	103 526	9

La reprise de la provision sur titres de participations à hauteur de 103,5 millions d'euros est lié à la cession de la société Royale Marocaine d'Assurance.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2019	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	9		9
État - Impôt sur les sociétés	89 247	89 247	
<u>Débiteurs divers :</u>			
- charges à récupérer	17		17
- solde charges locatives	9		9
- appels de fonds versés	13		13
- produits à recevoir	0		
Total	89 295	89 247	48

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2019	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts souscrits auprès de la CFCMNE	22 750	22 750	
État - Impôt sur les sociétés	92 499	92 499	
TVA	0		
Autres dettes :			
- clients créditeurs	8		8
- avances locataires	219		219
- divers	4		4
- charges à payer	14	14	
- produits perçus d'avance	136	136	
Total	115 630	115 398	232

2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2018	Affectation du résultat 2018	Autres mouvements 2019	2019
Capital	1 241 035			1 241 035
Prime de fusion	926 784		- 777 926	148 858
Prime d'apport	1 005 491			1 005 491
Réserve légale	124 103			124 103
Autres réserves	1 770			1 770
Report à nouveau	734 220	-110 977	-623 243	0
Résultat de l'exercice	369 424	-369 424	1 777 723	1 777 723
Total des capitaux propres	4 402 827	-480 401	376 554	4 298 981
Dividendes		1 881 569 *		

^{*} dont 1 401 168 milliers d'euros de dividende exceptionnel

2.3.5 Le capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 80 066 768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 198,6 millions d'euros, dont 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire et 196,6 millions d'euros au titre d'une opération de couverture de change relative à la cession des titres de la société Royale Marocaine d'Assurance.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 1 777 723 milliers d'euros, se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	30	26
Reprise sur provisions d'exploitation	0	0
Charges d'exploitation	- 469	- 1 693
Produits financiers :		
de participation	1 705 144	289 622
intérêts sur dettes subordonnées	271	257
revenus des prêts	0	38
autres produits et intérêts assimilés	200	0
gains de change	631	0
Produits nets sur cessions de VMP	0	0
Provisions des titres de participation		
reprises	103 526	21 792
dotations		
Autres charges financières	- 2 333	- 1 268
Cession d'éléments d'actifs		
produits des cessions	198 323	76 157
valeurs comptables des éléments cédés	- 220 872	- 11 603
Autres produits exceptionnels	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Autres produits	0	5
Impôt sur les sociétés	- 6 729	- 3 911
Résultat de l'exercice	1 777 723	369 423

Les produits financiers des participations :

Ce poste contient les dividendes versés par les filiales. En 2019, le GACM a touché des dividendes exceptionnels de la part d'ACM VIE SA et d'ACM IARD SA à hauteur de respectivement 851,3 millions et 362,4 millions euros.

Cession des titres Royale Marocaine d'Assurance

Le prix de cession des titres de la société Royale Marocaine d'Assurance s'élève à 198,3 millions d'euros. Après reprise d'une provision pour dépréciation durable de 103,5 millions d'euros, la plus-value nette de cession s'élève à 81,0 millions d'euros.

2.5 Autres informations

La société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Les comptes du GACM sont consolidés :

- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire principal du GACM SA;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance »;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

 par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social de l'organe central est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris. Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA;
- ACM VIE SA;
- ACM VIE SAM;
- MTRL;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA;
- ACM SERVICES SA:
- PROCOURTAGE SAS;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Suite à des avenants signés le 25 novembre 2019, les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM une somme égale à l'économie d'impôt procuré à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

2.6 Événements postérieurs à la clôture

Néant.



3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	7 195
ACM IARD SA	milliers de €	201 597	1 399 031
ACM VIE SA	milliers de €	778 371	4 433 964
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	35 382
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	1 073
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	19 583
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	29 426	200 067
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	32 708 *
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	milliers de €	320 *	4 736 *
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	18 729
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG SA (Luxembourg)	milliers de €	19 756	24 011
PROCOURTAGE SAS	milliers de €	800	6 095
IMMOBILIÈRE ACM SASU	milliers de €	300	32
FONCIÈRE MASSÉNA SA	milliers de €	91 431	493 211
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions privilégiées	millions de CAD	130 *	299 *
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	120 *	38 *
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée (Canada) - Actions ordinaires CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	136 *	37 *
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions ordinaires CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	1 067 *	86 *
DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	146 *	357 *
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc. (Canada)	millions de CAD	_ *	35 *
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000 *	93 335 *
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	- 12 155 *

^{*} chiffres 2018



Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2019	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2019)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2019)	Montant des cautions et avals fournis par la société	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Valeur comptable nette des titres détenus	Valeur comptable brute des titres détenus	Quote-part détenue du capital en pourcentage
C	1 294	3 267	néant	néant	7 000	7 000	100,00 %
541 229	127 364	3 354 801	néant	néant	646 232	646 232	96,53 %
1 143 229	468 126	7 064 107	néant	néant	2 549 083	2 549 083	100,00 %
C	1 142	148 481	néant	néant	37 918	37 918	99,68 %
C	920	0	néant	néant	268 510	268 510	100,00 %
C	275	56 087	néant	néant	36 843	36 843	100,00 %
C	10 149	76 480	néant	néant	207 451	207 451	100,00 %
C	2 221 *	30 893 *	néant	néant	577	577	2,13 %
C	616 *	13 334 *	néant	néant	30	30	10,00 %
C	598	731	néant	néant	24 993	24 993	99,99 %
C	3 023	41 583	néant	néant	30 345	30 345	100,00 %
C	1 302	5 384	néant	néant	762	762	100,00 %
C	0	0	néant	néant	300	300	100,00 %
C	20 322	48 760	néant	néant	13 775	13 775	2,32 %
1	43 *	951 *	néant	2	25 15	25 15	10,00 %
C	10 *	444 *	néant	1	23 5	23 5	10,00 %
1	31 *	453 *	néant	1	10 8	10 8	10,00 %
4	8 *	1 937 *	néant	8	71 76	71 76	10,00 %
1	31 *	1 136 *	néant	2	68 18	68 18	10,00 %
4	52 *	0 *	néant	néant	0	0	10,00 %
2 916	16 319 *	155 246 *	néant	néant	14 640	14 640	30,00 %
C	- 11 647 *	195 194 *	néant	néant	900	900	9.00 %

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 12 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des filiales et participations

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 4 068 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « 2.2. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

 vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance dans les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GACM SA par l'assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG et du 22 mai 2002 pour le cabinet Gross-Hugel.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 3^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Gross-Hugel dans la 18^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires,

les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA Francine Morelli *Associée* Cabinet Gross-Hugel Frédéric Lugnier Associé



À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA Francine Morelli *Associée* Cabinet Gross-Hugel Frédéric Lugnier Associé

RESOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu les rapports du directoire sur la gestion de la société et du groupe, les rapports sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan se rapportant à l'exercice 2019 :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- approuve la proposition du directoire relative à l'affectation du bénéfice distribuable s'élevant à 1 777 722 524,47 euros;
- décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :
 - Report à nouveau : 1 777 722 524,47 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des 3 derniers exercices, sont les suivantes :

Pour 2018 : 23,50 euros par action Pour 2017 : 4,20 euros par action Pour 2016 : 3,50 euros par action

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la nomination du Crédit Industriel et Commercial SA (CIC) en qualité de membre du conseil d'administration, coopté par le conseil d'administration du 14 novembre 2019, en remplacement d'ADEPI, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, domicilié 63 rue de Villiers à 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 672 006 483, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025, en remplacement du cabinet GROSS HUGEL, commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat est arrivé à échéance.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptera sa nomination.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Isabelle Labat Scheer, commissaire aux comptes suppléant, arrivé à échéance en application de l'article L823-1 du code de commerce.

Sixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Comptes consolidés



COMPTES CONSOLIDÉS

PRESENTATION DU GROUPE	26	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES	29
Actionnariat	26	Bilan actif	29
Organigramme du groupe	27	Bilan passif	30
		Compte de résultat consolidé	31
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	28	Résultat net et autres éléments du résultat	20
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	28	global	32
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	28	Tableau de variation des capitaux propres	33
Relations avec les principaux dirigeants	28	Tableau des flux de trésorerie	34
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	35
		RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	103

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

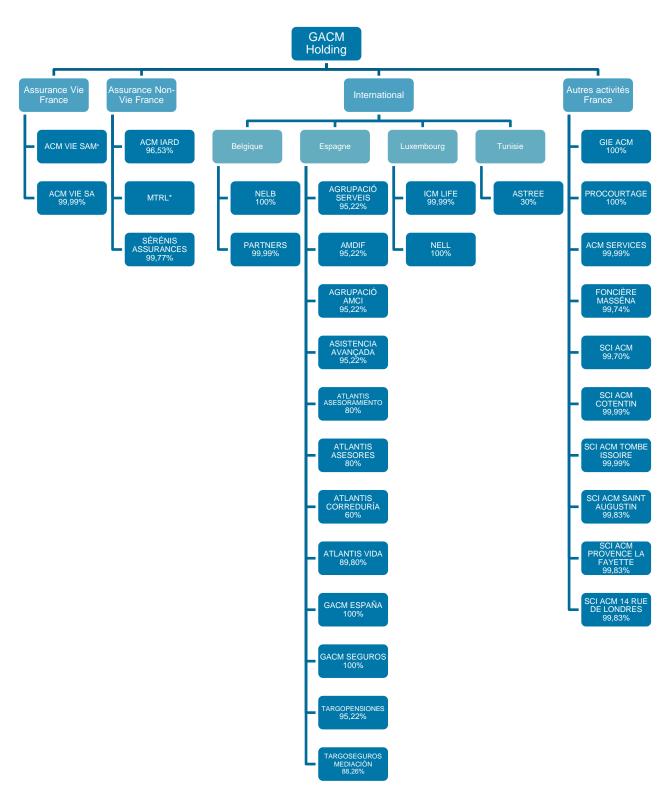
1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

	ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCI	AL
1	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 981,50	50,04%
2	CIC	199 363 666,00	16,06%
3	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 552,50	10,22%
4	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 734,50	7,39%
5	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 570,50	5,41%
6	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886,00	2,88%
7	Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 778,50	1,87%
8	Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 441,50	1,48%
9	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297,00	1,16%
10	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983,00	0,70%
11	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 646,50	0,68%
12	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357,00	0,62%
13	Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 445,50	0,56%
14	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027,00	0,54%
15	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506,00	0,38%
16	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	15,50	0,00%
17	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	15,50	0,00%
		1 241 034 904,00	100,00%

1.2 Organigramme du groupe



^{*} entreprises combinées

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au GACM sont les sociétés du groupe GACM ainsi que les principaux dirigeants du groupe GACM.

2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En décembre 2019, ACM VIE SA a souscrit une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 000 milliers d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 8 977 485 milliers d'euros, dont 1 312 918 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation de contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance-vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 4.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.1 Bilan actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 *
Écarts d'acquisition	4.7.1	136 808	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	4 192	8 632
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	10 997	11 067
Actifs incorporels		151 998	156 508
Immobilier de placement	4.7.3	2 573 066	2 605 303
Immobilier de placement en UC		0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	27 317 791	24 561 171
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 535 588	2 271 821
Placements financiers - Obligations	4.7.5	84 954 179	82 796 393
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	5 980 627	3 020 567
Placements financiers en UC	4.7.5	13 751 057	12 176 875
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	3	104
Autres placements		0	0
Placements des activités d'assurance	4.7.3 à 4.7.12	137 112 311	127 432 234
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		464 618	766 280
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	4.7.13	16 795	144 377
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	4.7.14	424 403	348 293
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	153 792	116 960
Frais d'acquisitions reportés	4.7.16	51 162	110 130
Participation aux bénéfices différée active	4.7.28	0	0
Impôts différés actifs	4.7.17	25 079	24 239
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.18	309 212	287 563
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.19	12 927	5 395
Créances d'impôt exigible	4.7.17	86 033	69 497
Autres créances	4.7.20	327 886	370 125
Autres actifs		966 091	983 909
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités (1)		725 959	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		751 743	260 842
TOTAL ACTIF		140 613 918	130 092 443

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements du poste « Immobilier de placement » vers « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles »

⁽¹⁾ Application d'IFRS 5 en 2019 pour Nord Europe Life Luxembourg SA

3.2 Bilan passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 *
Capital		1 241 035	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 154 349	1 932 275
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 642 024	1 061 786
Résultats cumulés		6 060 067	6 246 666
Résultat net consolidé de l'exercice		879 068	845 731
Capitaux propres du groupe		10 976 542	11 327 493
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		16 713	9 942
Résultats cumulés hors groupe		64 597	74 744
Résultat net hors groupe		6 495	9 353
Intérêts minoritaires		87 805	94 039
Capitaux propres totaux		11 064 347	11 421 532
Provisions pour risques et charges	4.7.24	55 218	53 500
Dettes subordonnées		800 000	300 000
Dettes de financement représentées par des titres		0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		272 383	280 803
Autres dettes de financement		8 869 900	7 852 449
Dettes de financement	4.7.25	9 942 283	8 433 252
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		9 159 517	8 302 417
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		13 694 633	12 129 190
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.26	22 854 150	20 431 607
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		83 585 054	81 765 076
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		0	0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC		0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.27	83 585 054	81 765 076
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	12 396	11 478
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.28	11 350 095	7 128 535
Passifs relatifs aux contrats		117 801 695	109 336 695
Ressources des activités du secteur bancaire		0	0
Impôts différés passifs	4.7.17	290 110	42 422
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.29	144 972	124 521
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.30	214 806	196 674
Dettes d'impôt exigible	4.7.17	9 708	7 561
Instruments dérivés passifs		0	0
Comptes courants créditeurs		3 252	10 055
Autres dettes	4.7.31	362 744	466 231
Autres passifs		1 025 592	847 464
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées (1)		724 783	0
TOTAL PASSIF		140 613 918	130 092 443

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements au sein des postes « Passifs relatifs aux contrats »

⁽¹⁾ Application d'IFRS 5 en 2019 pour Nord Europe Life Luxembourg SA

3.3 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 *
Primes émises	4.8.1	12 080 412	11 943 929
Variation des primes non acquises		-3 070	415
Primes acquises		12 077 342	11 944 344
Produit net bancaire, net du coût du risque		0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		152 667	138 747
Autres produits et charges d'exploitation		-59 630	-41 838
Produits des placements		2 698 681	2 778 463
Charges des placements		-46 207	-70 875
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		850 082	-21 934
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 768 774	-1 049 604
Variation des dépréciations sur placements		-24 664	-35 589
Produits des placements nets de charges	4.8.3	5 246 666	1 600 461
Charges des prestations des contrats	4.8.4	-14 224 143	-10 516 913
Produits des cessions en réassurance		-96 464	-93 685
Charges des cessions en réassurance		111 640	51 187
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	15 176	-42 498
Charges d'exploitation bancaire			0
Charges des autres activités		-107 761	-111 494
Frais d'acquisition des contrats		-1 301 034	-1 218 359
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		-4 440	-2 673
Frais d'administration		-537 241	-495 843
Autres produits opérationnels courants		10 397	11 394
Autres charges opérationnelles courantes		-12 729	-12 588
Résultat opérationnel courant		1 255 270	1 252 741
Autres produits opérationnels		75 918	72 559
Autres charges opérationnelles		-54 296	-41 113
Résultat opérationnel	4.8.5	1 276 892	1 284 187
Charge de financement		-27 903	-24 423
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		10 897	18 104
Impôt sur les résultats	4.8.8	-374 324	-422 785
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		885 562	855 083
Intérêts minoritaires		-6 495	-9 353
Résultat net (part du groupe)		879 068	845 731

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements du poste « Frais d'acquisition des contrats » vers « Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés »

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	885 562	855 083
Éléments recyclables en résultat	666 524	-260 844
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	4 729 101	-2 520 049
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	-3 827 765	2 098 218
Impôts différés liés	-234 812	160 987
Autres variations	0	0
Éléments non recyclables en résultat	-2 410	126
Réévaluations des immobilisations	0	0
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	-3 498	174
Impôts différés liés	1 088	-48
Autres variations	0	0
Écarts de conversion	2 544	1 061
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	666 658	-259 657
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 552 220	595 426
Dont part du Groupe	1 538 954	590 310
Dont part des intérêts minoritaires	13 266	5 115

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

		Ca						
(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2018	1 118 793	1 005 491	5 778 870	744 481	1 317 205	9 964 840	191 386	10 156 226
Résultat net de la période				845 731		845 731	9 353	855 084
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					- 255 419	-255 419	-4 239	-259 658
Résultat global de la période	0	0	0	845 731	-255 419	590 312	5 114	595 426
Affectation du résultat			744 481	-744 481		0		0
Dividendes			-336 093			-336 093	-5 414	-341 507
Variation de capital	122 242		0			122 242		122 242
Variation de taux d'intérêt			22 555		0	22 555	-99 757	-77 202
Restructuration			0		0	0	0	0
Variation de périmètre	0	927 687	48 616	0	0	976 303	2 690	978 993
Autres		-903	-11 763			-12 666	20	-12 646
Capitaux propres 31/12/2018	1 241 035	1 932 275	6 246 666	845 731	1 061 786	11 327 493	94 039	11 421 532
Résultat net de la période				879 068		879 068	6 495	885 562
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					659 884	659 884	6 774	666 658
Résultat global de la période	0	0	0	879 068	659 884	1 538 952	13 269	1 552 220
Affectation du résultat			845 731	-845 731		0		0
Dividendes		-777 926	-1 103 609			-1 881 536	-19 466	-1 901 001
Variation de capital			0			0		0
Variation de taux d'intérêt			-4		3	-1	-37	-38
Restructuration			0		0	0	0	0
Variation de périmètre		0	79 649	0	-79 649	0	0	0
Autres		0	-8 366			-8 366	0	-8 366
Capitaux propres 31/12/2019	1 241 035	1 154 349	6 060 067	879 068	1 642 024	10 976 542	87 805	11 064 347

3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel avant impôt	1 276 892	1 284 187
Plus et moins-values de cession des placements financiers	-763 729	28 620
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-23 946	-33 825
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	1	2
Plus et moins-values de cession des placements	-787 674	-5 203
Dotations nettes aux amortissements	48 827	48 405
Variation des frais d'acquisitions reportés	58 968	145
Variation des dépréciations	24 325	34 843
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	4 861 023	1 632 267
Dotations nettes aux autres provisions	1 324	-1 360
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	-1 769 647	1 031 602
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	285 615	20 139
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des		
flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 722 762	2 760 838
Variation des créances et dettes d'exploitation	-102 491	-99 783
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-49 898	-50 464
Impôts nets décaissés	-353 599	-481 194
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 493 666	3 413 583
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		279 468
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	198 323	76 130
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	198 323	355 598
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-2 453 457	-5 517 733
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	-421 679	25 287
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	-2 875 136	-5 492 446
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 036	-1 578
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et	2 036	-1 578
incorporelles		-13/6
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 674 777	-5 138 426
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		-903
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-1 901 035	-341 695
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		- 77 198
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	121 193	-3 121
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-1 779 842	-422 917
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	1 486 666	2 489 549
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	-27 903	-24 423
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	1 458 763	2 465 126
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-321 079	2 042 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	250 681	-66 685
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 493 666	3 413 583
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 674 777	-5 138 426
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-321 079	2 042 209
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	748 491	250 681

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes

4.1 Principales opérations de structure et	37	4.7 Notes relatives au bilan	62
événements significatifs de la période	O1	Écarts d'acquisition	62
		Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations	63
4.2 Normes applicables	39	incorporelles	63
Normes applicables et comparabilité	39	Immeubles de placement	64
Les normes comptables publiées par l'IASB mais non	39	Juste valeur des immeubles de placement	64
encore entrées en vigueur		Placements financiers par nature	65
Format de présentation des états financiers	41	Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur	68
4.3 Principes et méthodes comptables	42	Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	70
Estimations et jugements utilisés	42 42	Variations du solde des actifs financiers disponibles à	72
Information sectorielle	42 42	la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	
Actifs incorporels	42	Échéancier du portefeuille obligataire	73
Immobilisations corporelles	43	Portefeuille obligataire par type d'émetteur	74
Instruments financiers	43	Provision pour dépréciation des actifs	75
Détermination de la juste valeur des instruments	10	Instruments dérivés	76
financiers	46	Investissements dans les entreprises mises en équivalence	76
Produits des placements nets de charges	46	Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans	
Contrats d'assurance	47	les passifs relatifs aux contrats	77
Frais généraux par destination	52	Autres immobilisations corporelles	77
Autres provisions	52	Frais d'acquisition reportés	78
Engagements sociaux	52	Actifs et passifs d'impôt courants et différés	78
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	53	Créances nées des opérations d'assurance ou de	
Impôts	53	réassurance acceptée	79
Opérations en devises	54	Créances nées des opérations de cession en	
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	54	réassurance	79
		Autres créances	79
		Capital social	80
4.4 Principes et méthodes de consolidation	55	Résultat par action	81
Périmètre de consolidation	55	Dividendes	81
Méthodes de consolidation	55	Provisions pour risques et charges	81
Date de clôture	55	Dettes de financement	82
Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de	55	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	83
consolidation	55	Passifs relatifs aux contrats financiers	85
Conversion des états financiers en devises étrangères	56	Participation aux bénéfices différée nette	86
4		Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	86
4.5 Événements postérieurs à la clôture	57	Dettes nées des opérations de cession en réassurance	87
4.6 Information contarialle	50	Autres dettes	87
4.6 Information sectorielle	59		
Bilan sectoriel	59		
Compte de résultat sectoriel	61		

4	.8 Notes relatives au compte de résultat	88
	Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité Chiffre d'affaires par zone géographique	88 89
	Produits des placements nets de charges des placements	90
	Charges de prestation des contrats Charges de gestion	91 92
	Honoraires des commissaires aux comptes	93
	Produits et charges nets des cessions en réassurance Charge d'impôt	93 94
	Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	94
4	.9 Effectifs	95
4	.10 Avantages au personnel	95
4	.11 Engagements donnés et reçus	95
4	.12 Périmètre	96
4	.13 Participations non consolidées	97
4	.14 Gestion des risques	98
	Gestion des risques techniques	98
	Gestion des risques financiers	98
	Gestion du capital	102

4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Un environnement de taux durablement bas

L'annonce en juin 2019 de la poursuite de la politique de *quantitative easing* engagée par la BCE s'est matérialisée par une nouvelle baisse des taux.

Au-delà des niveaux de taux inédits constatés au second semestre 2019 –avec l'OAT à 10 ans passée en territoire négatif-, un changement de perspective et un consensus semblent se dégager sur le maintien durable de cette situation.

Cet environnement affecte en premier lieu la rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance-vie. En assurance-vie, la stratégie du groupe visant une meilleure diversification de l'épargne financière de ses assurés vers les supports en unités de compte, à la fois sur la collecte, mais aussi sur l'encours, a été maintenue en 2019. Afin de limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires, le GACM a par ailleurs relevé les frais d'entrée relatifs aux versements sur supports en euros, et ce, sans dérogation possible.

Dans ce contexte, la politique de taux servis continue de traduire la volonté d'assurer un équilibre entre la correcte rémunération des contrats et la préservation des capacités distributrices pour les exercices futurs. Les taux servis au titre de l'exercice 2019 sont ainsi en diminution d'environ 0,40 %, pour atteindre en moyenne un peu plus de 1,20 %.

Cette situation impacte également les provisions techniques comptabilisées par le GACM, notamment celles relatives aux risques à plus longue duration. La baisse des taux s'est ainsi traduite par l'augmentation des provisions, en assurance automobile plus spécifiquement sur l'indemnisation de dommages corporels, et en assurance de personnes principalement au titre des risques dépendance et incapacité de travail. L'impact sur le résultat 2019 des changements de taux techniques est globalement de l'ordre de 85 millions d'euros avant impôt.

Enfin, les tarifs des affaires nouvelles des contrats à primes nivelées, notamment en Obsèques et en Dépendance, ont été adaptés en conséquence.

Diversification des fonds propres de ACM VIE SA

En fin d'année 2019, ACM VIE SA a décidé d'émettre un prêt subordonné d'un montant de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 1,817 % et une échéance prévue le 18 décembre 2029. Ce prêt a été souscrit par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

La compagnie a profité des niveaux historiquement bas des taux et des *spreads* pour diversifier sa structure de capital. Ce prêt subordonné constitue des fonds propres de base de niveau 2 conformément aux articles 72 et 73 du règlement délégué n°2015/35 du 10 octobre 2014 complétant la Directive Solvabilité II.

Évènements climatiques

L'année 2019 a été exceptionnelle par la succession d'évènements climatiques de nature très diverse : grêle, inondations, tremblement de terre et surtout sécheresse. L'ensemble de ces évènements représente pour le GACM une charge de 185 millions d'euros (143 millions d'euros nets de réassurance), un montant sensiblement plus élevé qu'en 2018.

Les conséquences financières exactes des sècheresses sont délicates à évaluer. Les sinistres qui en découlent ont un développement long et une part importante de ces sinistres n'est déclarée qu'après la publication au JO des arrêtés ministériels de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, intervenant souvent l'année suivante.

Les déclarations tardives relatives à la sécheresse 2018 et dans une moindre mesure à celle de 2017 ont été nombreuses à partir de juin 2019 et se sont traduites par une charge de 33,4 millions d'euros nette de réassurance dans les comptes 2019.

Cession des titres Royale Marocaine d'Assurance par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Le 18 octobre 2019, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a cédé l'intégralité de sa participation de 22,02 % du capital de la société Royale Marocaine d'Assurance. Le montant de l'opération s'élève à 2,15 milliards de dirhams marocains, soit 198 millions d'euros.

La cession permet de dégager dans les comptes consolidés une plus-value globale de 86 millions d'euros, conduisant à un résultat non récurrent de 70 millions d'euros sur l'activité au Maroc. L'opération a été approuvée le 6 décembre 2019 par l'autorité de contrôle marocaine. L'Office des Changes Marocain a autorisé le GACM à convertir et rapatrier les fonds en euros au premier trimestre 2020.

Transfert des portefeuilles d'assurance des succursales ACM VIE SA et ACM IARD SA en Espagne

Le 17 octobre 2019, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a donné son agrément pour le transfert des portefeuilles d'assurance des succursales espagnoles des sociétés ACM VIE SA et ACM IARD SA. Les portefeuilles ont été transférés respectivement vers les sociétés AGRUPACIÓ AMCI et GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU.

Les contrats transférés portent principalement sur les contrats d'assurance des emprunteurs souscrits via COFIDIS et TARGOBANK en Espagne, les contrats Auto distribués par TARGOBANK et AGRUPACIÓ et les contrats MRH et Assurcarte distribués par TARGOBANK en Espagne.

Ces transferts sont à effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2019.

Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.

4.2 Normes applicables

4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location, qui remplace la norme IAS 17, et les interprétations liées.

Cette nouvelle norme abandonne, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple. Elle a pour effet de comptabiliser au bilan des preneurs un droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat de location et une dette de location au titre de l'obligation de paiement des loyers pour tous les contrats satisfaisant la définition d'un contrat de location.

Le traitement pour les bailleurs est similaire au précédent sous IAS 17, ils continueront de classer les contrats soit comme des contrats de location-financement, soit comme des contrats de location simple.

Dans le cadre de la transition au 1^{er} janvier 2019, le GACM a mis en œuvre la norme IFRS 16 en optant pour la méthode de transition rétrospective simplifiée et utilise les mesures d'exemptions suivantes :

- exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois;
- exclusion des contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Il correspond au taux au 1^{er} janvier 2019 pour les contrats en cours à cette date et au taux à la date d'effet pour les futurs contrats.

Les contrats de location identifiés par le GACM concernent essentiellement les baux immobiliers. Les droits d'utilisation et la dette relative à ces derniers ont été classés à l'actif du bilan dans l'agrégat « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » et au passif du bilan dans l'agrégat « Autres dettes ».

L'application de la mesure de simplification proposée par IFRS 16, ne remettant pas en cause la définition des contrats de location sous IAS 17, se traduit au 1^{er} janvier 2019 par la constatation d'actifs – Autres immobilisations corporelles, et passifs – Autre dette de financement, à hauteur de 30 millions d'euros.

IFRIC 23, Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

L'interprétation IFRIC 23, applicable au 1er janvier 2019, précise les modalités de comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur le résultat. Plus précisément, les dispositions d'IFRIC 23 imposent aux sociétés de déterminer s'il existe un risque de redressement fiscal probable (c'est-à-dire dont le risque de survenance est supérieur à 50 %) sur l'ensemble des positions fiscales qui ont été prises.

Si une société conclut que le risque de redressement est probable, elle devra estimer le coût fiscal d'un tel redressement, en utilisant la méthode qu'elle estime la plus fiable, à savoir celle du montant le plus probable ou celle de l'espérance mathématique définie comme la somme des résultats possibles pondérés par leurs probabilités d'occurrence.

4.2.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour les instruments de dettes, le modèle s'appuie sur l'analyse de deux critères :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par le résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels l'entité peut décider d'enregistrer les variations de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39 et ne modifie pas le traitement comptable de ces derniers.

Dépréciation

La norme introduit également un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles avérées, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le nouveau modèle distingue 3 phases : initialement, l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (phase 1). En cas de dégradation significative de la qualité de crédit, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues (phase 2). Le passage en phase 3 est déclenché par la survenance d'un évènement de défaut, les pertes attendues à maturité continuent d'être provisionnées, mais de plus l'assiette de calcul du produit d'intérêt est réduite : le taux d'intérêt effectif est appliqué au montant de l'instrument après dépréciation.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 propose de nouveaux principes pour la comptabilité de couverture qui alignent le traitement comptable sur les activités de gestion des risques. Le GACM ne détient pas d'instruments de couverture éligible à la comptabilité de couverture.

Application de la norme IFRS 9 reportée au 1^{er} janvier 2022 (amendement IFRS 4)

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance offrant la faculté aux assureurs de différer l'application de la norme IFRS 9 afin de la faire coïncider avec celle de la norme IFRS 17, contrats d'assurance, dont l'application est prévue au 1^{er} janvier 2022.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le GACM a décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui s'appliquera donc à compter de l'exercice 2022.

Le critère d'éligibilité permettant d'opter pour le différé d'application de la norme et relatif au caractère prédominant des activités d'assurance a été respecté.

Estimation des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le GACM.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et son impact sur comptes consolidés du GACM sont actuellement à l'étude. L'impact de la norme dépendra aussi des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17.

IFRS 17, Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1er janvier 2022 si elle est adoptée par l'Union européenne.

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir pour

les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des *building blocks* comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'information raisonnable et justifiée disponible sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;

 l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou fulfilment cash flows (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

La fédération « Insurance Europe » a demandé à l'EFRAG que l'entrée en vigueur de la norme soit repoussée au 1^{er} janvier 2023 estimant qu'un nouveau report serait nécessaire à la vue de la complexité de mise en œuvre de la norme et des profonds bouleversements que cette dernière va générer pour les sociétés d'assurance.

Les modalités d'application d'IFRS 17 et son impact potentiel sur les états financiers consolidés du GACM sont actuellement à l'étude.

Amendements à IFRS 17

La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée à 2022, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GACM) soit également décalée à la même date.

L'amendement porte par ailleurs (notamment) sur les sujets suivants :

- le recouvrement des frais d'acquisition au-delà de la date de renouvellement des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge de services contractuelle pour des contrats incluant des services liés à l'investissement;
- le recouvrement des pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » de contrats.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de la première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an (soit au 1^{er} janvier 2023), compte tenu des actions de lobbying menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

4.2.3 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ce format présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif :
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance :
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2019 et 2018.

4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France;
- Non-Vie France;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM;
- Autres activités qui regroupent les activités de la holding, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

4.3.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité liée à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

4.3.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable (y compris pour les droits d'utilisation – IFRS 16). La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus basse entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

4.3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis, à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les principes de la norme sont détaillés dans la note 4.3.6 -Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêtés ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition, y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les conditions de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet du chapitre sur la dépréciation des placements financiers.

Prêts et créances

Le GACM enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres est susceptible d'être dépréciée dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les titres de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moinsvalue latente est jugée importante ou durable.

Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

 le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois;

ou

 le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêté;

Oι

- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêté précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêté précédent impactera l'impairment au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Cependant, en cas de revente ultérieure, celui-ci enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance-vie du GACM couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux.

4.3.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Risque de contrepartie sur les dérivés

Compte tenu que les dérivés de gré à gré en portefeuille font l'objet d'appels de marge hebdomadaires, il n'y a pas lieu de tenir compte dans la valorisation du dérivé du risque de défaut de la contrepartie.

En cas de défaut de la contrepartie, les montants dus sont imputés sur la dette financière représentée par les appels de marge.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le GACM classe en niveau 2 ses titres de participation non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le GACM classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.3.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change;
- les dividendes provenant des entreprises associées;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre:

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables;

- les autres charges de placement (pertes de change);
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées comme le préconise l'ANC dans sa recommandation n° 2013-05.

4.3.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

<u>Contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire</u>

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Sur la base de ces critères le GACM a recensé un nombre non significatif (en valeur et en nombre) de contrats en euros ou unités de compte qui relèvent en principe de la norme IAS 39, par conséquent et par simplification :

- la part en unités de compte de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC »;
- la part en euros de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire ».

Dans le cadre de la revue de la classification des contrats selon les critères définis par la norme IFRS 4, le GACM a constaté en 2019 que certains d'entre eux devaient être reclassés afin de se conformer à la présentation prescrite par la recommandation de l'ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013. Cette correction d'erreur n'a pas d'impact sur le

résultat. Elle induit des reclassements de provisions techniques dont l'impact sur le bilan d'ouverture est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	États financiers post reclassements (IAS 8.42 et IAS 8.49)	États financiers publiés	Impact présentation
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	8 302 417	4 044 653	4 257 764
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	12 129 190	0	12 129 190
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	20 431 607	4 044 653	16 386 954
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	81 765 075	86 022 839	-4 257 764
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	0	12 129 190	-12 129 190
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	81 765 075	98 152 029	-16 386 954
Instruments dérivés séparés sur contrats	11 478	11 478	0
Participation aux bénéfices différée passive	7 128 535	7 128 535	0
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	109 336 695	109 336 695	0

Comptabilisation des contrats

<u>Passifs techniques des contrats d'assurance et des contrats</u> financiers avec participation discrétionnaire

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire; elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéfices, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Information complémentaire

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Assurance-vie

Provisions mathématiques

Le GACM applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC n°2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance-vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Dans le cas des contrats emprunteurs, une participation aux bénéfices différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéfices minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement CRC n° 2000-05 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêté des comptes consolidés;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêté.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêté seront, avec la méthode retenue, compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (shadow accounting) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

À fin 2019, la participation aux bénéfices différée est passive, dans un contexte de taux d'intérêt très bas et corrélativement de forts niveaux de plus-values latentes sur les placements en adossement des contrats avec clauses de participation aux résultats.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie, regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

L'approche stochastique est retenue pour la modélisation de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *best estimate*.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, le test de suffisance du passif des contrats participatifs ne met en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie

Pour l'ensemble des assurances-vie autres que l'épargne, notamment en assurance des emprunteurs, le test est mené selon l'approche retenue dans le cadre de la méthode préférentielle du Règlement CRC 2000-05. Les cash flows projetés sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à leur représentation.

Au terme de cette analyse multicritère, aucune insuffisance de provision n'est identifiée.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêté. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du reporting Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2019.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance-vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance-vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance nonvie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non-vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul *prorata temporis*, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non-vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance-vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, et jusqu'à l'arrêté 2018, les frais d'acquisition et les chargements commerciaux des contrats d'assurance-vie étaient reportés. Ils avaient été déterminés rétroactivement depuis 1995. Le calcul des frais et chargements était fait par ensembles homogènes de contrats et ceux-ci étaient reportés sur la durée de vie résiduelle des contrats selon l'émergence des profits.

Depuis le 31 décembre 2018 le poste de frais d'acquisition reportés d'un montant de 58 millions d'euros figurant à l'actif du bilan était égal aux prélèvements sur primes reportés (produits à répartir sur plusieurs exercices figurant au passif dans le poste « Autres dettes »).

Dans la mesure où les frais d'acquisition reportés sont identiques aux prélèvements reportés GACM a, au 31 décembre 2019, neutralisé les postes d'actif et de passif correspondant et ne constate plus de frais d'acquisition reportés ni de prélèvements reportés.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.3.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2016.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.3.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, le GACM n'a recensé aucun passif éventuel.

4.3.11 Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre / Non cadre et des caractéristiques régionales;
- les taux d'inflation ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées, et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

4.3.12 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent.

Ils visent à garantir un montant de pension de retraite exprimé sous forme de rentes viagères :

- d'une part, en maintenant un lien entre la revalorisation des cotisations et celle des droits acquis:
- et d'autre part, en instaurant un cantonnement légal des actifs gérés et des droits des adhérents.

Les versements sont directement convertis en points en fonction de la valeur d'acquisition (VA) du point, et, à l'âge de départ à la retraite, les points sont liquidés sous forme de rente viagère par référence à la valeur de service (VS) du point.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

La PMT se révélant inférieure à la somme de la PTS et des plus-values latentes du régime sur les trois régimes, la PTS est maintenue au passif du bilan consolidé.

4.3.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés est mise en place. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 34,43 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2019, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le GACM a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2019 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se retraduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 32,02 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global;
- soit par un regroupement d'entreprises.

4.3.14 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.3.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.4 Principes et méthodes de consolidation

4.4.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM publie ses comptes consolidés en normes IFRS depuis l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM se réfère au Règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance-vie historique du groupe relevant du Code des assurances;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Ces conventions contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM auquel elles sont adossées historiquement.

4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA SA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées;

 les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.4.5 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA SA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Pandémie Covid 19

L'organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie. Les différents états membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Dans ce contexte le Comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les dispositions nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires.

Dès lors les priorités de l'ensemble des sociétés du GACM s'inscrivent dans ce cadre:

- Protéger l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible -avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance.
- Apporter le nécessaire soutien à leurs clients et réseaux en assurant la continuité de leurs activités et de leurs missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

Ainsi, les Assurances du Crédit Mutuel s'engagent à être solidaires de leurs assurés et ont notamment pris rapidement les mesures suivantes :

- Report des appels de cotisations pour l'ensemble de leurs clients indépendants, professionnels, entreprises et associations (tant en assurance de biens qu'en assurance de personnes) jusqu'à début mai 2020 au plus tôt, afin de préserver la trésorerie des entreprises les plus touchées par le ralentissement économique.
- Gel des échéances bancaires pour les clients professionnels et entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : les cotisations de l'assurance des emprunteurs ne seront pas prélevées tant que les échéances de prêts sont prorogées pour une durée pouvant atteindre 6 mois.
- Contribution au fonds de solidarité mise en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés.

Les impacts de cette situation en tous points exceptionnelle sur l'activité, la situation financière et les résultats 2020 du GACM nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Dans l'immédiat :

- Cette crise a conduit à une forte baisse des marchés actions. Toutefois, les calculs des ratios de solvabilité établis à intervalles réguliers par la société depuis le début de cette pandémie ont permis de mettre en évidence que les exigences règlementaires en la matière avaient systématiquement été respectées.
- Au-delà des impacts liés à l'évolution des marchés financiers, cette pandémie sera susceptible de se matérialiser par des pertes techniques sur certains portefeuilles de contrats, notamment au titre des risques décès et incapacité de travail.

La direction du groupe est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

Cession du portefeuille de NELL

La cession du portefeuille de NELL interviendra au premier trimestre 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2020. La vente de ce portefeuille apporté par un réseau de courtiers s'accompagne de la reprise par l'acquéreur de l'intégralité du personnel salarié de NELL.

Les actifs et passifs rattachés à ce portefeuille, sont présentés dans les états financiers, selon IFRS 5, en bas de bilan : « Actifs destinés à la vente et abandons d'activités » et « Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Opération DESJARDINS

En 1989, le GACM a lié un partenariat avec le groupe d'assurances canadien Desjardins. La prise de participation consistait, jusqu'au 1^{er} janvier 2020, en la détention d'actions ordinaires et privilégiées au niveau des filiales d'assurances, ainsi que, plus marginalement, de la souscription de dettes subordonnées émises par ces dernières.

Au 1^{er} janvier 2020, afin de rationaliser la structure du groupe Desjardins en termes de gouvernance et de gestion du capital, cette participation dans les filiales a été échangée contre une participation au niveau de leur société holding, Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG). À l'issue de cette opération, le GACM détient :

- 10 % du capital de DGAG en actions ordinaires ;
- 114 millions de dollars canadiens d'actions privilégiées émises par DGAG, rémunérées à 5,50 % par an (contre un total de 121 millions de dollars canadiens rémunérés à 4,75 % sous l'ancienne structuration);
- 14 millions de dollars canadiens de dettes subordonnées émises par DGAG rémunérées à 2,79 % par an (contre un total de 13,3 millions de dollars canadiens rémunérés à 3 % auparavant).

En application de la norme IAS 39, l'impact de cette restructuration sera sans impact sur les comptes consolidés du GACM. En effet :

- la politique de distribution des dividendes n'est pas modifiée: l'ensemble des dividendes versés par les filiales opérationnelles à la holding DGAG remonteront à ses actionnaires. Le GACM bénéficiera donc du même niveau de dividendes en étant actionnaire de la holding;
- la plus-value dégagée par le GACM sur l'échange des actions ordinaires sera neutralisée dans les comptes consolidés et bénéficie, au plan fiscal, d'un report d'imposition.



4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

						31/12/2019
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra- groupes	Total
Écarts d'acquisition	38 467	1 206	70 734	26 402	0	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	5 992	0	- 1 800	0	0	4 192
Autres immobilisations incorporelles	- 7 913	-635	18 451	1 094	0	10 997
Actifs incorporels	36 546	571	87 385	27 496	0	151 998
Immobilier de placement	79 161	65	42 566	2 451 274	0	2 573 066
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	26 267 708	1 754 057	442 171	0	-1 146 145	27 317 791
Placements financiers - Immobilier	3 691 778	154 383	50 909	0	-1 361 482	2 535 588
Placements financiers - Obligations	78 110 636	4 449 928	2 393 615	0	0	84 954 179
Placements financiers - Prêts et dépôts	5 615 281	318 351	72 049	0	-25 054	5 980 627
Placements financiers en UC	13 375 898	0	375 159	0	0	13 751 057
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	3	0	0	0	0	3
Autres placements	- 28 011	120	- 21 997	49 888	0	0
Placements des activités d'assurance	127 112 454	6 676 904	3 354 472	2 501 162	- 2 532 681	137 112 311
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	0	0	358 695	4 290 853	- 4 184 930	464 618
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	0	0	16 795	0	0	16 795
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5 338	557 292	92 595	0	- 230 822	424 403
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	2 561	40 239	110 990	0	153 792
Frais d'acquisitions reportés	0	42 204	15 212	0	- 6 254	51 162
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	0	0	23 675	1 404	0	25 079
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	45 481	212 633	61 515	0	- 10 417	309 212
Créances nées des opérations de cession en réassurance	145	14 841	1 889	0	- 3 948	12 927
Créances d'impôt exigible	14 279	76 655	7 018	96 879	- 108 798	86 033
Autres créances	426 935	85 228	17 145	125 608	- 327 030	327 886
Autres actifs	486 842	434 122	166 693	334 881	- 456 447	966 091
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	0	725 959	0	0	725 959
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 913	7 620	112 573	494 637	0	751 743
TOTAL ACTIF	127 778 093	7 676 509	4 915 168	7 649 029	- 7 404 880	140 613 918

(en milliers d'euros) Capital	0	0	0	1 241 035	0	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	1 154 349	0	1 154 349
Gains et pertes comptabilisés directement en		-			-	
capitaux propres	984 710	436 023	61 514	159 777	0	1 642 024
Résultats cumulés	5 986 197	1 520 475	996 209	4 033 914	- 6 476 728	6 060 067
Résultat net consolidé de l'exercice	522 038	155 286	38 691	163 052	0	879 068
Capitaux propres du groupe	7 492 944	2 111 784	1 096 415	6 752 128	- 6 476 728	10 976 542
Gains et pertes comptabilisés directement en	2	15 307	1 404	0	0	16 713
capitaux propres	14	51 486	13 823	5 764	- 6 491	64 597
Résultats cumulés hors groupe	2	5 502	781	211	0	6 495
Résultat net hors groupe Intérêts minoritaires	18	72 295	16 007	5 975	- 6 491	87 805
Capitaux propres totaux	7 492 962	2 184 078	1 112 422	6 758 103	- 6 483 219	11 064 347
Provisions pour risques et charges	45 587	4 037	10 667	- 5 073	0 403 219	55 218
Dettes subordonnées	800 000	0	0	0	0	800 000
Dettes de financement représentées par des					-	
titres	0	0	0	0	0	(
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	272 383	0	272 383
Autres dettes de financement	8 490 080	323 188	9 562	256 516	- 209 446	8 869 900
Dettes de financement	9 290 080	323 188	9 562	528 899	- 209 446	9 942 283
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4 312 479	4 498 376	580 279	0	- 231 618	9 159 517
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	13 319 346	0	375 287	0	0	13 694 633
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	17 631 825	4 498 376	955 566	0	- 231 618	22 854 150
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	81 803 078	0	1 781 976	0	0	83 585 054
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	(
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	0	0	0	0	0	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	81 803 078	0	1 781 976	0	0	83 585 054
Instruments dérivés séparés sur contrats	12 396	0	0	0	0	12 396
Participation aux bénéfices différée passive	11 206 483	18 104	125 508	0	0	11 350 095
Passifs relatifs aux contrats	110 653 782	4 516 480	2 863 050	0	- 231 618	117 801 695
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0	C
Impôts différés passifs	79 409	196 366	29 849	- 15 515	0	290 110
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	0	0	0	0	0	C
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0	C
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0	C
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	61 760	49 191	40 329	0	- 6 308	144 972
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 388	244 762	660	0	- 32 004	214 806
Dettes d'impôt exigible	24 920	485	376	92 725	- 108 798	9 708
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0	(
Comptes courants créditeurs	50	2 947	254	1	0	3 252
Autres dettes	128 154	154 975	123 214	289 888	- 333 487	362 744
	295 681	648 726	194 682	367 099	-480 597	1 025 592
Autres passifs						
Autres passifs Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	724 783	0	0	724 783

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

						31/12/2019
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra- groupes	Total
Primes émises	8 056 895	3 626 643	648 296	0	-251 422	12 080 412
Variation des primes non acquises	0	-4 955	598	0	1 287	-3 070
Primes acquises	8 056 895	3 621 688	648 894	0	-250 135	12 077 342
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	31 212	149 759	-28 304	152 667
Autres produits et charges d'exploitation	-48 343	1 660	-8 337	0	-4 610	-59 630
Produits des placements	2 473 907	133 622	86 078	9 082	-4 008	2 698 681
Charges des placements	-19 299	-4 874	-18 917	-6 319	3 202	-46 207
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	667 291	54 913	<i>4</i> 2 816	85 062	0	850 082
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 696 132	0	72 642	0	0	1 768 774
Variation des dépréciations sur placements	-22 850	-1 855	26	15	0	-24 664
Produits des placements nets de charges	4 795 181	181 806	182 645	87 840	-806	5 246 666
Charges des prestations des contrats	-10 942 16	-2 870 171	-599 466	0	187 660	-14 224 143
Produits des cessions en réassurance	-4 102	-284 590	-57 891	0	250 119	-96 464
Charges des cessions en réassurance	1 475	305 369	54 011	0	-249 215	111 640
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-2 627	20 779	-3 880	0	904	15 176
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	-33 034	-79 054	4 327	-107 761
Frais d'acquisition des contrats	-609 687	-556 898	-158 854	0	24 405	-1 301 034
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	-2 640	0	-1 800	0	0	-4 440
Frais d'administration	-433 466	-153 656	-23 001	0	72 882	-537 241
Autres produits opérationnels courants	36	-2	20 124	810	-10 571	10 397
Autres charges opérationnelles courantes	-1	0	-16 244	-732	4 248	-12 729
Résultat opérationnel courant	813 183	245 206	38 259	158 623	0	1 255 270
Autres produits opérationnels	936	947	724	73 311	0	75 918
Autres charges opérationnelles	-2 020	-1 935	-968	-49 373	0	-54 296
Résultat opérationnel	812 099	244 218	38 015	182 561	0	1 276 892
Charge de financement	-27 659	0	-244	0	0	-27 903
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	10 897	0	0	10 897
Impôt sur les résultats	-262 401	-83 430	-9 196	-19 298	0	-374 324
Résultat après impôt des activités discontinues	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	522 039	160 788	39 472	163 263	0	885 562
Intérêts minoritaires	-2	-5 502	-781	-211	0	-6 495
Résultat net (part du groupe)	522 038	155 286	38 691	163 052	0	879 068

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2019
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	- 133 497					- 133 497
Autres	- 19 208					- 19 208
Total	- 152 705	0	0	0	0	- 152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de	31/12/2018
(en milliers d'euros)					conversion	
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	- 133 497					- 133 497
Autres	- 19 208					- 19 208
Total	- 152 705	0	0	0	0	- 152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
PROCOURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	52 986	52 986
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	11 553	11 553
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
Total	136 808	136 808

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2019
Valeurs des portefeuilles	43 570	1 800 *		45 370
Fonds de commerce	13 166	129		13 295
Droit au bail	574			574
Concessions et droits similaires	2 340	260		2 600
Autres	23 863	193	- 1 800 *	22 256
Valeur brute	83 512	2 382	- 1 800	84 096
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 36 779	- 4 399		- 41 178
Fonds de commerce	- 2 902	- 486		- 3 388
Droit au bail				0
Concessions et droits similaires	- 2 167	- 114		- 2 281
Autres	- 21 966	- 93		- 22 059
Amortissements et dépréciations	- 63 814	- 5 092	0	- 68 906
Autres immobilisations incorporelles nettes	19 699	- 2 710	- 1 800	15 189

^{*}Reclassement poste à poste

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2018
Valeurs des portefeuilles	45 370		- 1 800	43 570
Fonds de commerce	13 166			13 166
Droit au bail	1 833		- 1 259	574
Concessions et droits similaires	2 184	8 365	- 8 209	2 340
Autres	20 246	3 620	- 3	23 863
Valeur brute	82 799	11 985	- 11 271	83 512
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 34 065	- 2 714		- 36 779
Fonds de commerce	- 2 385	- 517		- 2 902
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 1 967	- 8 312	8 112	- 2 167
Autres	- 20 146	- 1 820		- 21 966
Amortissements et dépréciations	- 58 563	- 13 363	8 112	- 63 814
Autres immobilisations incorporelles nettes	24 236	- 1 378	- 3 159	19 699

4.7.3 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2018 *	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises			31/12/2019
Valeur brute	2 945 944	0	4 779			2 950 723
Amortissements et dépréciations	- 340 641	0	- 37 016			- 377 657
Valeur nette des immeubles de placement	2 605 303	0	- 32 237	0	0	2 573 066

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises			31/12/2018 *
Valeur brute	2 965 555	0	- 19 611			2 945 944
Amortissements et dépréciations	- 311 541	0	- 29 100			- 340 641
Valeur nette des immeubles de placement	2 654 014	0	- 48 658	0	0	2 605 303

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements du poste « Immeubles de placement » vers « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles »

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 *
Valeur au bilan	2 573 066	2 605 303
Valeur de marché	3 588 181	3 525 803
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	1 015 115	920 394

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements du poste « Immeubles de placement » vers « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles »

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

		31/12/2019
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres à revenus variables	16 366 184	16 366 184
Placements financiers - immobiliers	547 758	547 758
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 891 449	70 891 449
Actifs disponibles à la vente	87 805 391	87 805 391
Placements financiers - immobiliers	415 669	415 669
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 770 674	11 793 974
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	11 186 343	12 209 643
Actions et autres titres à revenus variables (1)	10 951 607	10 951 607
Placements financiers - immobiliers	1 572 161	1 572 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 292 056	3 292 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	15 815 824	15 815 824
Prêts et créances	5 980 627	5 980 627
Placements financiers	120 788 185	121 811 485
Immobiliers de placement	2 573 066	3 588 181
Instruments dérivés	3	3
Placements du fonds général (A) (2)	123 361 254	125 399 669
Placements des contrats en unités de compte (B)	13 751 057	13 751 057
Total (A) + (B)	137 112 311	139 150 726

(1) Dont OPCVM monétaires : 5 867 233 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 3 381 733 milliers d'euros (en juste valeur).

		31/12/2018 *
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 999 599	12 999 599
Placements financiers - immobiliers	403 354	403 354
Obligations et autres titres à revenus fixes	65 590 069	65 590 069
Actifs disponibles à la vente	78 993 023	78 993 023
Placements financiers - immobiliers	260 533	260 533
Obligations et autres titres à revenus fixes	13 541 967	14 468 414
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	13 802 500	14 728 948
Actions et autres titres à revenus variables (1)	11 561 572	11 561 572
Placements financiers - immobiliers	1 607 934	1 607 934
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 664 356	3 664 356
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	16 833 863	16 833 863
Prêts et créances	3 020 567	3 020 567
Placements financiers	112 649 952	113 576 400
Immobiliers de placement	2 605 303	3 525 803
Instruments dérivés	104	104
Placements du fonds général (A)	115 255 359	117 102 307
Placements des contrats en unités de compte (B)	12 176 875	12 176 875
Total (A) + (B)	127 432 234	129 279 182

(1) Dont OPCVM monétaires : 6 062 138 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 2 178 620 milliers d'euros (en juste valeur).

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	902 797	777 638
Valeurs amortissables et assimilées	1 496 712	920 813
Actions	515 815	591 527
OPCVM actions	5 498 797	4 516 411
OPCVM obligataires	1 555 111	1 637 304
Autres OPCVM	3 781 826	3 733 181
Total	13 751 057	12 176 875

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements du poste « Immeubles de placement » vers « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles »

Comptes consolidés



L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le résultat en IFRS 9.

Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché (notation Standard & Poor's) :

(en milliers d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Total
AAA	3 590 115	1 339 793	0	5 638 004	10 567 912
AA+	1 392 464	594 762	0	0	1 987 226
AA	17 979 585	4 305 739	0	0	22 285 324
AA-	3 465 379	261 341	0	0	3 726 720
A+	5 699 042	692 900	0	0	6 391 942
A	8 683 767	1 847 983	87 163	0	10 618 913
A-	8 846 955	55 839	518	0	8 903 312
BBB+	7 231 131	303 620	26 847	85	7 561 683
BBB	5 231 830	351 559	0	0	5 583 389
BBB-	330 575	0	0	0	330 575
BB+	160 634	0	0	0	160 634
BB	15 309	0	0	0	15 309
BB-	31 566	0	0	0	31 566
B+	5 217	0	0	0	5 217
В	6 088	0	0	0	6 088
B-	0	0	0	0	0
NN (non noté)	7 118 757	2 020 172	10 164	640 026	9 789 120
Total 31/12/2019	69 788 415	11 773 707	124 692	6 278 116	87 964 929
Total 31/12/2018 *	64 660 729	14 602 986	127 762	3 124 944	82 516 420

^{*} présentant le reclassement des créances et dépôts sur titres en SPPI

Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance classés en SPPI :

	31/12/2019		31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	10 750 541	11 773 707	1 023 165	937 394

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 6 250 063 milliers d'euros (4 908 491 milliers d'euros l'année précédente).

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 :
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

		31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
(Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)			•	E 000 007	•
Prêts et créances	5 980 627	5 980 627	0	5 980 627	0
Prêts	7 753	7 753		7 753	
Avances et dépôts	134 593	134 593		134 593	
Autres prêts et créances	5 838 281	5 838 281		5 838 281	
Créances de réassurance	322 139	322 139	0	0	322 139
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	309 212	309 212			309 212
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	12 927	12 927			12 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	751 743	751 743	0	751 743	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	751 743	751 743		751 743	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 186 343	12 209 643	11 793 974	415 669	0
Placements financiers - immobiliers	415 669	415 669		415 669	
Effets publics et valeurs assimilées	6 931 731	7 852 251	7 852 251		
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 838 942	3 941 723	3 941 723	_	
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 240 852	19 264 152	11 793 974	7 148 039	322 139

		31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances	3 020 567	3 020 567	0	3 020 567	0
Prêts	54 145	54 145		54 145	
Avances et dépôts	201 737	201 737		201 737	
Autres prêts et créances	2 764 685	2 764 685		2 764 685	
Créances de réassurance	292 958	292 958	0	0	292 958
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	287 563	287 563			287 563
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	5 395	5 395			5 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 842	260 842	0	260 842	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 842	260 842		260 842	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 802 500	14 728 947	14 468 414	260 533	0
Placements financiers - immobiliers	260 533	260 533		260 533*	
Effets publics et valeurs assimilées	7 127 139	7 955 419	7 955 419		
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 414 828	6 512 996	6 512 996		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 376 867	18 303 314	14 468 414	3 541 942	292 958

^{*} Reclassé en 2019 du niveau 1 vers le niveau 2.

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2019			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	83 401 876	3 298 168	1 105 347	87 805 391
Actions et autres titres à revenus variables	13 162 073	2 098 765	1 105 347	16 366 184
Placements financiers - immobiliers	82 785	464 973		547 758
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 157 018	734 431		70 891 449
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	10 022 967	5 792 856	0	15 815 824
Actions et autres titres à revenus variables	9 339 402	1 612 205		10 951 607
Placements financiers - immobiliers	58 392	1 513 769		1 572 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	625 173	2 666 883		3 292 056
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	12 781 808	969 250	0	13 751 058
Actions et autres titres à revenus variables	11 166 441	185 108		11 351 549
Placements financiers - immobiliers	118 655	784 142		902 797
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 496 712			1 496 712
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		3		3
Total des actifs évalués à la juste valeur	106 206 651	10 060 278	1 105 347	117 372 275
Transferts issus du Niveau 1		1 206 964		1 206 964
Transferts issus du Niveau 2	259 108		10	259 118
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	259 108	1 206 964	10	1 466 082

				31/12/2018 *
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	75 737 280	2 191 199	1 064 544	78 993 023
Actions et autres titres à revenus variables	10 288 374	1 646 682	1 064 544	12 999 600
Placements financiers - immobiliers	1 098	402 256		403 354
Obligations et autres titres à revenus fixes	65 447 808	142 261		65 590 069
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	11 874 871	4 958 991	0	16 833 862
Actions et autres titres à revenus variables	10 160 293	1 401 279		11 561 572
Placements financiers - immobiliers	990 435	617 499		1 607 934
Obligations et autres titres à revenus fixes	724 143	2 940 213		3 664 356
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 681 345	495 529	0	12 176 874
Actions et autres titres à revenus variables	9 991 184	487 239		10 478 423
Placements financiers - immobiliers	769 348	8 290		777 638
Obligations et autres titres à revenus fixes	920 813			920 813
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		104		104
Total des actifs évalués à la juste valeur	99 293 496	7 645 823	1 064 544	108 003 863
Transferts issus du Niveau 1		356 726		356 726
Transferts issus du Niveau 2	12 172			12 172
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	12 172	356 726	0	368 898

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements au sein du poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC ».

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2018	1 064 543	0	1 064 543
Gains et pertes de la période :	40 794	0	40 794
- Comptabilisés par résultat			0
- Comptabilisés par capitaux propres	40 794		40 794
Achats de la période			0
Ventes de la période			0
Émissions de la période			0
Dénouements de la période			0
Transferts	10	0	10
- vers niveau 3	10		10
- hors niveau 3			0
Variation de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2019	1 105 347	0	1 105 347

Comptes consolidés



4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire

				31/12/2019
(en milliers d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 531 099	18 658 787	47 701 563	70 891 449
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 041 974	3 172 019	4 556 681	10 770 674
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	401 606	2 006 958	883 492	3 292 056
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	7 974 679	23 837 764	53 141 736	84 954 179

(en milliers d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total		
Actifs disponibles à la vente	4 364 321	19 146 682	42 079 067	65 590 069		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4 733 443	4 062 155	4 746 368	13 541 967		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	299 388	2 323 120	1 041 847	3 664 356		
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	9 397 152	25 531 958	47 867 282	82 796 392		

4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

					31/12/2019
(en milliers d'euros)	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 701 336	25 612 380	23 422 792	1 154 941	70 891 449
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 180 858	6 349 378	240 438		10 770 674
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	19 901	2 839 075	420 374	12 706	3 292 056
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 902 095	34 800 832	24 083 605	1 167 646	84 954 179

					31/12/2018
(en milliers d'euros)	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 225 967	23 162 470	21 282 042	919 591	65 590 069
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 255 194	9 046 442	240 331		13 541 967
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option		3 222 305	426 272	15 779	3 664 356
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	24 481 161	35 431 217	21 948 644	935 370	82 796 392

4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions		Autres variations	31/12/2019
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 237 889		- 21 971	118 000			- 1 141 860
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-20 732		- 680				- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 1 258 621	0	- 22 651	118 000	0	0	- 1 163 272
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	- 1 258 621	0	- 22 651	118 000	0	0	- 1 163 272

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions		Autres variations	31/12/2018
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 378 118		- 23 800	164 029			- 1 237 889
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 16 570	- 3 280	- 882				- 20 732
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 1 394 688	- 3 280	- 24 682	164 029	0	0	- 1 258 621
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	- 1 394 688	- 3 280	- 24 682	164 029	0	0	- 1 258 621

4.7.12 Instruments dérivés

		31/12/2019	31/12/2018		
		Valeur de marché		Valeur de marché	
(en milliers d'euros)	Positive	Négative	Positive	Négative	
Swaps de taux d'intérêt	3		104		
Swaps de devises		12 396		11 478	
Options de taux					
Caps, floors, collars					
Instruments de taux d'intérêt	3	12 396	104	11 478	
Dérivés sur actions et indices boursiers					
Autres					
Autres instruments					
Total instruments dérivés de transaction	3	12 396	104	11 478	

4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

					31/12/2019
(en milliers d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition		% d'interet
RMA SA	0	6 260	0	13 591	cédée
ASTREE SA	16 795	4 637	0	998	30,00 %
Total	16 795	10 897	0	14 589	

		31/12/2018			
(en milliers d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
RMA SA	130 692	16 529	0	12 295	22,02 %
ASTREE SA	13 685	1 575	0	1 039	30,00 %
Total	144 377	18 104	0	13 334	

4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour primes non acquises	- 5 333	- 5 357
Provisions pour sinistres à payer	- 132 172	- 76 480
Prévisions de recours à encaisser	2 465	2 607
Provisions pour risques croissants	- 164 343	- 144 610
Provisions mathématiques des rentes	- 121 508	- 120 817
Autres provisions techniques	- 4	- 219
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	- 420 895	- 344 876
Provisions d'assurance-vie	- 1 080	- 970
Provisions pour sinistres à payer	- 2 295	- 2 366
Provision pour participation aux bénéfices	- 133	- 81
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance-vie	- 3 508	- 3 417
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	- 424 403	- 348 293

4.7.15 Autres immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	192 454	0	14 306	- 16 136			190 624
Amortissements et dépréciations	- 75 494	0	- 3 633	3 609			- 75 518
IFRS 16 - Droit d'utilisation		30 380	16 349				46 729
IFRS 16 - Utilisation droit d'utilisation			- 8 043				- 8 043
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	116 960	30 380	18 979	- 12 527	0	0	153 792

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations		Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute	176 611	0	16 922	- 1 079			192 454
Amortissements et dépréciations	- 67 436	0	- 9 195	1 137			- 75 494
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	109 175	0	7 727	58	0	0	116 960

4.7.16 Frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	0	58 879
Frais d'acquisition reportés sur activité non-vie	51 162	51 251
Total frais d'acquisition reportés	51 162	110 130

L'évolution des frais d'acquisition reportés sur l'activité vie est présentée dans les principes et méthodes comptables : 4.3.8 Contrats d'assurance – Frais d'acquisition et de chargements reportés.

4.7.17 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances d'impôt exigible	86 033	69 497
Impôts différés actifs	25 079	24 239
Total actifs d'impôt courants et différés	111 112	93 736
Dettes d'impôt exigible	9 708	7 561
Impôts différés passifs	290 110	42 422
Total passifs d'impôt courants et différés	299 818	49 983
Total impôts différés nets	- 265 030	- 18 183

Cette présentation tient compte de la compensation des impôts différés liés à l'intégration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

		31/12/2019		31/12/2018
(en milliers d'euros)	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	- 3 644 237	- 221 690	- 2 169 057	- 70 444
Participation aux bénéfices sur réévaluation des instruments financiers	3 108 099	189 698	1 861 734	69 334
Retraitement des provisions techniques		249 631		256 575
Impôts différés sociaux		3 159		6 969
Décalages temporaires comptables-fiscaux		73 039		62 549
Autres retraitements de consolidation		- 22 730		- 35 843
Total impôts différés nets	- 536 138	271 108	- 307 323	289 140

Comptes consolidés



4.7.18 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	189 222	172 994
Primes acquises non émises	102 950	95 322
Autres créances	14 097	16 612
Créances sur les cédantes	2 943	2 635
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	309 212	287 563

4.7.19 Créances nées des opérations de cession en réassurance

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	12 844	5 233
Autres créances sur opérations de réassurance	83	162
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	12 927	5 395

4.7.20 Autres créances

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	53	19
Clients	9 859	7 311
Créances sur personnel	60	1 079
États, organismes sociaux	157 093	188 863
Associés	0	2 333
Dividendes à recevoir	0	0
Débiteurs divers	104 882	120 764
Produits à recevoir	2 637	2 597
Autres comptes de régularisation	29 121	44 544
Charges constatées d'avance	22 701	194
Intérêts courus et non échus	1 480	2 421
Total	327 886	370 125



4.7.21 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2019

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,04 %	50,04 %
CIC	12 862 172	16,06 %	16,06 %
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,22 %	10,22 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,39 %	7,39 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,41 %	5,41 %
CFCM Océan	2 307 412	2,88 %	2,88 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,87 %	1,87 %
CRCM Centre	1 184 093	1,48 %	1,48 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,16 %	1,16 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,70 %	0,70 %
CRCM Normandie	547 203	0,68 %	0,68 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,62 %	0,62 %
CCM Sud Est	445 061	0,56 %	0,56 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,54 %	0,54 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,38 %	0,38 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,00 %	0,00 %
Divers	1	0,00 %	0,00 %
Total	80 066 768	100,00 %	100,00 %

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.22 Résultat par action

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	879 068	845 731
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	10,98	10,56

^{*} identique au Résultat dilué.

4.7.23 Dividendes

En 2019, l'assemblée générale a approuvé au titre de l'exercice 2018 la distribution d'un dividende global de 1 881 569 milliers d'euros, soit 23,50 euros par action.

	31/12/2018
Dividende ordinaire par action (en euros)	6,00
Dividende exceptionnel par action (en euros)	17,50
Dividende global (en milliers d'euros)	1 881 569

4.7.24 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2019
Risques	8 300		- 2 717		5 583
Contentieux clients	2 429	1 031			3 460
Engagements sociaux	42 489	5 596		- 1 910	46 175
Redressement fiscal	282		- 282		0
Total	53 500	6 627	- 2 999	- 1 910	55 218

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2018
Risques	4 294	4 006			8 300
Contentieux clients	2 467		- 38		2 429
Engagements sociaux	45 266		- 2 777		42 489
Redressement fiscal	10 079		- 9 797		282
Total	62 106	4 006	- 12 612	0	53 500

4.7.25 Dettes de financement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 *
Dettes relatives aux sociétés du groupe **	1 506 328	1 825 893
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	0	0
Dettes relatives aux autres activités	17 527	17 127
Dettes subordonnées	800 000	300 000
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	272 383	280 803
Autres***	7 346 045	6 009 430
dont dettes liées aux opérations de pension	7 306 438	6 008 146
Total	9 942 283	8 433 252

^{*} Cette présentation tient compte de reclassements relatifs aux autres dettes de financement.

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	04/06/2014	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,63 %	3,85 %	3,65 %	1,82 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2019 est de 12 960 milliers d'euros.

^{**} Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux.

^{***} dont 38 millions d'obligation locative - IFRS 16

4.7.26 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

			31/12/2019
(en milliers d'euros)	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	312 793	5 333	307 460
Provisions pour sinistres à payer	3 610 757	132 172	3 478 585
Provisions pour participation aux bénéfices	4 214		4 214
Provisions mathématiques des rentes	363 878	121 508	242 370
Provisions pour risques croissants	551 888	164 343	387 545
Prévisions de recours à encaisser	- 179 091	- 2 465	- 176 626
Provisions pour risques en cours	35 701		35 701
Autres provisions techniques	4 935	4	4 931
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	4 705 075	420 895	4 284 180
Provisions pour sinistres à payer	282 822	2 295	280 527
Provisions mathématiques	4 169 342		4 169 342
Autres provisions techniques	2 278	1 213	1 065
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance-vie	4 454 442	3 508	4 450 934
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	13 694 633	0	13 694 633
Total passifs techniques des contrats d'assurance*	22 854 150	424 403	22 429 747

^{*} dont :

- \checkmark provisions sur les sinistres corporels Auto pour 921 millions d'euros d'ACM IARD SA ;
- ✓ provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 814 millions d'euros 279 millions d'euros d'ACM IARD SA et 535 millions d'euros d'ACM VIE SA bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

			31/12/2018 *
(en milliers d'euros)	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	305 831	5 357	300 474
Provisions pour sinistres à payer	3 158 081	76 480	3 081 601
Provisions pour participation aux bénéfices	4 159		4 159
Provisions mathématiques des rentes	348 623	120 814	227 809
Provisions pour risques croissants	452 771	144 610	308 161
Prévisions de recours à encaisser	- 166 781	- 2 607	- 164 174
Provisions pour risques en cours	34 687		34 687
Autres provisions techniques	4 458	5	4 453
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	4 141 829	344 659	3 797 170
Provisions pour sinistres à payer	241 465	2 366	239 099
Provisions mathématiques	3 915 206		3 915 206
Autres provisions techniques	3 916	1 268	2 648
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance-vie	4 160 587	3 634	4 156 953
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	12 129 190	0	12 129 190
Total passifs techniques des contrats d'assurance**	20 431 606	348 293	20 083 313

^{* 2018} modifié

- ✓ provisions sur les sinistres corporels Auto pour 828 millions d'euros d'ACM IARD SA ;
- ✓ provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 721 millions 209 millions d'euros d'ACM IARD SA et 512 millions d'euros d'ACM VIE SA bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

^{**} dont :

4.7.27 Passifs relatifs aux contrats financiers

			31/12/2019
(en milliers d'euros)	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques			
Provisions mathématiques épargne	77 643 092		77 643 092
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices	5 830 204		5 830 204
dont provision pour participation aux excédents	5 484 648		5 484 648
Provisions globales de gestion	111 758		111 758
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	83 585 054	0	83 585 054
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Total passifs techniques des contrats financiers	83 585 054	0	83 585 054

			31/12/2018 *
(en milliers d'euros)	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques		ĺ	
Provisions mathématiques épargne	76 563 280		76 563 280
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices	5 092 183		5 092 183
dont provision pour participation aux excédents	4 670 137		4 670 137
Provisions globales de gestion	109 613		109 613
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	81 765 076	0	81 765 076
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Total passifs techniques des contrats financiers	81 765 076	0	81 765 076

^{* 2018} modifié

4.7.28 Participation aux bénéfices différée nette

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 349 677	983 529
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	9 696 034	5 823 426
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	304 385	321 580
Total participation aux bénéfices différée passive	11 350 095	7 128 535

4.7.29 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	44 795	33 833
Intermédiaires	76 599	77 126
Coassureurs	6 042	1 674
Autres dettes	16 451	10 539
Sous-total	143 887	123 172
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	1 060	1 349
Intermédiaires	25	0
Sous-total	1 085	1 349
Total	144 972	124 521

Comptes consolidés



4.7.30 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

	31/12/2019	31/12/2018
(en milliers d'euros)	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	13 987	8 214
Dépôts espèces	200 819	188 460
Total	214 806	196 674

4.7.31 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de personnel	46 591	43 873
État, organismes sociaux	127 250	121 233
Charges à payer	25 359	19 805
Créditeurs divers	57 823	60 138
Dettes fournisseurs	51 133	40 077
Autres dettes	54 588	181 105
Total	362 744	466 231



4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur brute	2019 / 2018
Épargne	6 401 851	6 558 886	- 2,4 %
Retraite	248 877	224 281	11,0 %
Épargne / Retraite	6 650 729	6 783 167	- 2,0 %
Temporaire	254 702	241 123	5,6 %
Vie entière	102 429	98 512	4,0 %
Dépendance	35 442	35 448	- 0,0 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	87 479	77 365	13,1 %
Santé	925 723	890 326	4,0 %
Emprunteurs	1 634 906	1 557 673	5,0 %
Autres prévoyances	149 319	143 236	4,2 %
Prévoyance / Santé / Emprunteur	3 190 001	3 043 683	4,8 %
Habitation	651 090	613 488	6,1 %
Automobile	1 219 571	1 152 942	5,8 %
Protection juridique	55 098	52 184	5,6 %
Autres	279 102	264 558	5,5 %
Assurance dommages	2 204 860	2 083 172	5,8 %
Cautions	3 402	4 286	- 20,6 %
Acceptations	31 420	29 621	6,1 %
Total des primes émises	12 080 412	11 943 929	1,1 %
dont primes émises assurance-vie	8 304 648	8 366 162	
dont primes émises assurance non-vie	3 775 764	3 577 767	

Comptes consolidés



4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

	31/12									31/12/2019	
(en milliers d'euros)	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance- vie	8 004 401	42 382	101 572	23 827	126 089	1 022	1 506	3 827	22	0	8 304 648
Assurance non-vie	3 369 812	743	55 602	2 296	346 531	467	54	257	2	0	3 775 764
TOTAL	11 374 213	43 125	157 174	26 123	472 620	1 489	1 560	4 084	24	0	12 080 412

		31/									
(en milliers d'euros)	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance- vie	7 974 375	75 605	122 991	14 951	172 295	1 056	1 668	3 206	15	0	8 366 162
Assurance non-vie	3 173 240	1 377	58 313	1 942	342 194	451	51	197	2	0	3 577 767
TOTAL	11 147 615	76 982	181 304	16 893	514 489	1 507	1 719	3 403	17	0	11 943 929



4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

						31/12/2019
(en milliers d'euros)	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins- values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	234 619	- 518		0		320 454
Actifs disponibles à la vente	1 951 961	- 11 989	254 708	- 22 884		2 171 796
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	351 000		505 523		1 768 774	2 625 297
Immeubles de placement	9 348		- 343	- 1 747		7 258
Prêts et créances	7 704	- 4 443		- 49		3 212
Instruments dérivés	2 830		- 100			2 730
Investissements dans les entreprises associées	12 839		86 353			12 839
Autres	128 380	- 29 257	3 941	16		103 080
Total	2 698 681	- 46 207	850 082	- 24 664	1 768 774	5 246 666

^{*} Plus-value réalisée sur la cession des titres RMA.

						31/12/2018
(en milliers d'euros)	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins- values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	152 832	- 730	10 197	0		162 300
Actifs disponibles à la vente	2 106 680	- 12 784	201 855	- 33 730		2 262 021
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	313 342		- 235 950		- 1 049 604	- 972 212
Immeubles de placement	10 490		- 12	- 1 859		8 620
Prêts et créances	10 161	- 4 932		- 12		5 218
Instruments dérivés	173		- 851			- 678
Investissements dans les entreprises associées	13 188					13 188
Autres	171 596	- 52 430	2 827	12		122 005
Total	2 778 463	- 70 875	- 21 934	- 35 589	- 1 049 604	1 600 461

4.8.4 Charges de prestation des contrats

				31/12/2019
(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
Charges des prestations	- 5 901 300	- 2 159 398	- 681 529	- 8 742 227
Variations des provisions d'assurance	- 3 326 039	- 546 724	115 042	- 3 757 721
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 1 737 824	2 860	- 24 405	- 1 759 369
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	22 869	8 667	0	31 536
Variations des autres provisions techniques	305	6 422	- 3 088	3 639
Total	- 10 941 989	- 2 688 173	- 593 980	- 14 224 143

	31/12/				
(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total	
Charges des prestations	- 5 700 096	- 2 073 032	- 925 034	- 8 698 162	
Variations des provisions d'assurance	- 1 797 895	- 257 218	440 782	- 1 614 331	
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 274 484	5 399	53 033	- 216 051	
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 2 970	- 3 115	0	- 6 085	
Variations des autres provisions techniques	- 115	21 577	- 3 746	17 716	
Total	- 7 775 560	- 2 306 389	- 434 965	- 10 516 913	

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

(en milliers d'euros)	2019	2018
Frais d'acquisition*	1 301 321	1 234 783
Frais d'administration	537 241	495 843
Frais de gestion des sinistres	198 285	192 201
Autres charges techniques	118 540	113 479
Frais de gestion des placements	12 031	12 247
Autres produits et charges	50 585	46 104
Total	2 218 003	2 094 657

^{*} Hors variation des frais d'acquisition reportés.

Par nature

(en milliers d'euros)	2019	2018
Commissions	1 591 073	1 510 526
Charges de personnel	266 649	255 849
Impôts et taxes	60 258	55 695
Autres frais de gestion courante	295 649	268 356
Dotation aux amortissements et dépréciations	4 374	4 231
Total	2 218 003	2 094 657

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

							31/12/2019
(en milliers d'euros)	Mazars	Deloitte	PWC	KPMG	Gross- Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	410	184	357	792	251	166	2 160
Services autres que la certification des comptes	135	20	0	62	0	0	217
Total	545	204	357	854	251	166	2 377

	31/1				31/12/2018		
_(en milliers d'euros)	Mazars	Deloitte	PWC	KPMG	Gross- Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	876	166	83	656	293	153	2 228
Services autres que la certification des comptes	139	33	0	1	2	9	184
Total	1 015	199	83	657	295	162	2 412

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

	31/12/201					
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Total		
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 830	- 83 634	- 9 000	- 96 464		
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	504	81 539	4 237	86 280		
Autres provisions techniques cédées	- 216	20 173	5	19 962		
Commissions reçues des réassureurs	377	2 925	2 096	5 398		
Résultat net des cessions en réassurance	- 3 165	21 003	- 2 662	15 176		

	31/12/201				
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Total	
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 685	- 82 561	- 7 439	- 93 685	
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	684	19 208	4 424	24 316	
Autres provisions techniques cédées	244	16 913	258	17 415	
Commissions reçues des réassureurs	399	7 165	1 892	9 456	
Résultat net des cessions en réassurance	- 2 358	- 39 275	- 865	- 42 498	

4.8.8 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	- 357 755	- 396 600
Impôts différés	- 16 569	- 26 184
Total	- 374 324	- 422 785

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

		31/12/2019
(en milliers d'euros)	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 248 989
Charge d'impôt théorique	34,43 %	430 027
Dividendes régime mère / fille	- 0,68 %	- 8 488
Plus-values de cessions non imposable - RMA	- 2,38 %	- 29 731
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,44 %	- 5 454
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	- 0,02 %	- 220
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,56 %	- 6 961
Différences de taux d'imposition	- 0,58 %	- 7 244
Autres	0,19 %	2 395
Impôt effectif	29,97 %	374 324

		31/12/2018
(en milliers d'euros)	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 259 764
Charge d'impôt théorique	34,43 %	433 737
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	0,01 %	75
Dividendes régime mère / fille	- 1,59 %	- 20 051
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,16 %	- 2 068
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	- 0,09 %	- 1 098
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,51 %	- 6 475
Différences de taux d'imposition	1,44 %	18 112
Autres	0,04 %	549
Impôt effectif	33,56 %	422 781

4.9 Effectifs

(Effectifs en équivalent temps plein)	31/12/2019	31/12/2018
France	2 746	2 725
International	908	926
Total	3 654	3 651

4.10 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Clôture 2018	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus		Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2019
Montant de l'engagement	32 297	460		1 617	- 1	2 653	65	696	- 1 383		36 404
Provision pour risques et charges	32 328	93	440	3	- 52	265	0	106	- 1 332	4 785	36 635

4.11 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements reçus	7 411 014	5 186 725
Cautions bancaires garantissant des prêts	451 970	447 970
Engagements reçus sur actifs (caps, floors, reverse repo, swaps)	6 912 525	4 642 279
Engagements sur actifs immobiliers	40 166	95 737
Avals et cautions	6 353	739
Engagements donnés	3 928 702	2 575 014
Engagements sur actifs ou revenus	3 689 650	2 288 475
Nantissements	30 386	9 590
Engagements sur actifs immobiliers	41 451	95 737
Engagements à terme	400	125 596
Avals et cautions	7 128	7 128
Autres engagements donnés	159 687	48 488
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	148 311	136 530



4.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des	_	Méthode de	31/12/2019		31/12/2018	
Assurances du Crédit Mutuel	Pays	consolidation	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sociétés d'assurance		()	,	,	,	
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,53 %	96,53 %	96,53 %	96,53 %
ACM VIE SAM	France	Entreprise combinée	100,00 %	-	100,00 %	-
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
MTRL	France	Entreprise combinée	100,00 %	-	100,00 %	-
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	99,77 %	99,77 %	99,71 %	99,71 %
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
NELB SA	Belgique	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95,22 %	95,22 %	95,22 %	95,22 %
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88,06 %	89,80 %	88,06 %	89,80 %
GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
NELL SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
RMA SA *	Maroc	MEE	0,00 %	0,00 %	22,02 %	22,02 %
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30,00 %	30,00 %	30,00 %	30,00 %
Autres sociétés						
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PROCOURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100,00 %	95,22 %	100,00 %	95,22 %
TARGOSEGUROS MÉDIACIÓN SA	Espagne	Globale (IG)	90,00 %	88,26 %	90,00 %	88,26 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,00 %	99,74 %	100,00 %	99,74 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	100,00 %	99,70 %	100,00 %	99,70 %
SCI ACM COTENTIN	France	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	100,00 %	99,99 %	100,00 %	99,99 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,00 %	99,83 %	100,00 %	99,83 %

^{*} Société cédée en 2019

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

Comptes consolidés



4.13 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 2 402 469 milliers d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

			31/12/2019		31/12/2018		
Dénomination sociale	Lieu du siège	Valeur brute	Détention	Résultat	Capitaux propres	Valeur brute	
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	739 452	12 %	106 646	6 457 228	739 452	
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions ordinaires CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions préférentielles	Québec	78 110 48 360	10 % 21 %	5 823	799 667	78 110 48 360	
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée - Actions ordinaires CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée - Actions préférentielles	Québec	15 070 5 330	10 % 21 %	21 420	119 784	14 460 4 980	
DESJARDINS, Assurances Générales inc Actions ordinaires DESJARDINS, Assurances Générales inc Actions préférentielles	Québec	52 750 12 160	10 % 21 %	21 558	348 121	43 600 11 380	
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc.	Québec	74 670	10 %	35 838	24 470	25 460	
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions préférentielles	Québec	57 540 10 060	10 % 21 %	29 877	296 687	39 720 9 410	
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc Actions préférentielles	Québec	15 240 2 970	10 % 21 %	7 140	109 732	15 240 2 970	
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	98 391	10 %	58 884	983 915	98 391	

4.14 Gestion des risques

4.14.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, les sociétés d'assurances du GACM souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie :

- dommages corporels: incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance, décès accidentel;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- risques particuliers et professionnels: incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux;
- le contrôle de gestion dont les reportings et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles

- d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risques global encouru par les sociétés du groupe et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité du groupe.

4.14.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements du groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier;
- le risk management financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II);
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le risk management financier;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées;
- la fonction clé gestion des risques.

Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance-vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le GACM utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions, gestion alternative et immobilier) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, des marchés financiers, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes des sociétés du groupe.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de déterminer les allocations optimales des principaux actifs risqués (actions, FCPR, gestion alternative, immobilier coté, etc.) sur l'horizon d'un an, en prenant en compte la situation financière et comptable des sociétés du groupe ainsi que les contraintes réglementaires et concurrentielles.

Cette approche permet de définir des enveloppes annuelles d'investissement par grandes classes d'actifs.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et rating, et suivi du rating moyen;
- points morts actions.

Risque de taux

Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moinsvalues;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité / invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Le Comité Financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil d'administration des sociétés du groupe et le Conseil de surveillance du GACM.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du GACM est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

	31/12/2019			
(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres	
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 623	- 26	- 598	
Baisse de 1 % des taux sans risque	684	28	656	

	31/12/2018			
(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres	
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 547	- 17	- 530	
Baisse de 1 % des taux sans risque	598	18	580	

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilés

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R.343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des dépréciations et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entrainant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R.343-10, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

L'objectif est de définir les investissements maximaux en actifs R.343-10 (principalement actions, gestion alternative,

FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat de la société.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	284	43	242
Baisse de 10 % des marchés actions	- 284	- 45	- 240

	31/12/2018			
(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres	
Hausse de 10 % des marchés actions	246	44	202	
Baisse de 10 % des marchés actions	- 246	- 51	- 195	

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour le GACM comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

			31/12/2019
_(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	38	3	36
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 38	- 3	- 36

	31/12/2018				
(en millions d'euros)	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres		
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	30	1	29		
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 30	- 1	- 29		

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquidité

Nature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un stress test permet d'analyser les besoins de chaque société du groupe en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du stress test sur le passif sont comparés aux positions en actifs liquides.

Un stress test de rachats massifs à horizon 1 an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 15 prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur les sociétés vie du groupe par la direction modélisation et risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés du groupe.

<u>Profil des échéances du portefeuille des placements financiers</u>

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire du GACM (hors contrats en unités de compte).

Risque de crédit et risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite;
- limites d'exposition par classe de rating. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein du GACM :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les caps, swaptions, et cross currency swap (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

4.14.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage dans un scénario défavorable par rapport au résultat net du scénario central;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 4.3.8 Contrats d'assurance » de l'annexe des comptes consolidés concernant le reclassement de provisions techniques du poste « passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC » vers le poste « passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC » d'une part, et le reclassement de provisions techniques du poste « passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec

participation discrétionnaire » vers le poste « passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance », d'autre part.

Cette correction est sans impact sur le résultat.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteur

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les provisions mathématiques (y compris les provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs, figurant au bilan pour un montant de 814 millions d'euros correspondent à la différence entre l'engagement de l'assureur et l'engagement des assurés sur la période de couverture, à la clôture de l'exercice.

Les différentes évolutions réglementaires (Amendement « Bourquin », loi « Sapin II » de 2017) qui permettent aux assurés de résilier leur contrat emprunteur aux dates anniversaire ont été analysées et leurs impacts ont été pris en compte dans les modalités de détermination des provisions techniques associées.

Comme indiqué en page 59 de l'annexe :

Les provisions mathématiques sont calculées sur la base de catégories homogènes de contrats par classe d'âge. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, se compensent au sein de ces catégories homogènes.

Dans ce contexte, nous avons considéré que les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteur constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- procéder à une revue de la documentation transmise ;
- réaliser une analyse de la cohérence entre la méthodologie et les conditions contractuelles;
- réaliser une analyse des hypothèses au regard des risques assurés et de la réglementation (taux d'actualisation, tables réglementaires notamment);
- procéder à une revue des formules actuarielles utilisées;
 - une revue des âges terme utilisés dans la formule de provisionnement a été effectuée en comparant ces âges terme avec :
 - les limites théoriques contractuelles (date de fin de prêt et âge théorique de fin de garantie incapacité invalidité);
 - l'âge des assurés présents dans les encours (pour s'assurer que les potentiels dépassements sont en pratique limités).
- apprécier le niveau des provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés;
- réaliser une analyse de la liquidation des provisions comptabilisées au 31 décembre 2018.

Évaluation des provisions pour sinistres (y compris tardifs et provisions complémentaires) sur les corporels Auto

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les provisions pour sinistres sur les sinistres corporels Auto correspondent aux sinistres survenus non réglés (tant en principal qu'en accessoire), et intègrent une estimation des prestations non connues ou tardives. Elles figurent au bilan pour un montant comprenant une valeur de 921 millions d'euros au titre d'ACM IARD comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés de GACM.

L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement professionnel de la direction et la prise en compte de l'évolution de barèmes de place (Gazette du Palais, BCIV, ...) dans l'évaluation des préjudices.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont consisté à revoir :

- les hypothèses retenues dans le calcul des provisions et leur conformité à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2019 ;
- les méthodologies de calcul des différentes provisions ;
- des dossiers corporels auto par entretien avec les gestionnaires;
- les provisions sur les corporels auto calculées par GACM, par :
 - une analyse des méthodes et hypothèse actuarielles;
 - une revue de la documentation transmise ;
 - une évaluation indépendante des IBNR;
 - les boni/mali dégagés sur les provisions constituées au 31 décembre 2018.

Classification, valorisation et dépréciation des placements financiers

Risque d'audit identifié et principaux jugements d'audit

Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.3.5 (« Instruments financiers ») et 4.3.6 (« Détermination de la juste valeur des instruments financiers ») de l'annexe aux comptes consolidés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Ils sont inscrits directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Compte tenu de la hiérarchie à trois niveaux sur l'information à donner en juste valeur, le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

La valorisation des placements retenue pour déterminer le montant des dépréciations pourrait ne pas refléter la valeur de marché.

Compte tenu du montant des placements (134,5 milliards d'euros) et de leur poids relatif au bilan (96 %), et de l'importance du jugement exercé par la direction, notamment sur la valorisation des actifs sur la base de données de marchés non observables, nous avons considéré la valorisation des placements financiers et leur dépréciation en conséquence comme point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation et de la dépréciation des placements financiers, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :

- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, notamment l'implémentation et l'efficacité des contrôles clés;
- s'assurer de la cohérence de la valorisation: contre valorisation externe en utilisant notre outil de pricing pour les valeurs cotées; pour les produits structurés, nous avons fait intervenir notre cellule dédiée pour procéder à une contre-valorisation sur un échantillon de produits structurés. Pour les titres non cotés, nous avons procédé à des tests substantifs sur une sélection de lignes;
- effectuer une revue des provisions pour dépréciation en s'assurant que les règles du référentiel IFRS en la matière sont correctement appliquées;
- examiner et justifier le risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières;
- contrôler les opérations d'aller / retour de titres et leurs impacts sur les comptes ;
- examiner et justifier les changements de classification entre les trois niveaux de juste valeur et les différentes intentions de gestion;
- examiner l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes;
- s'assurer de la cohérence de la participation aux bénéfices différée constatée sur la mise en juste valeur des actifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du directoire sur la gestion du groupe arrêté le 27 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GACM SA par l'assemblée générale du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG et du 22 mai 2002 pour le cabinet Gross-Hugel.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 3^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Gross-Hugel dans la 18^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sousjacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA Francine Morelli *Associée* Cabinet Gross-Hugel Frédéric Lugnier Associé



